OCPA : rentes à la hausse

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations : aînés**

Band (Jahr): **31 (2001)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rentes à la hausse

OCPA

L'année 2001 est marquée par une progression des rentes AVS et une adaptation des prestations complémentaires versées par l'OCPA.

Les rentes AVS augmentent de 2,5% cette année: la rente minimale vieillesse passe de Fr. 1005.– à Fr. 1030.– par mois, la rente maximale de Fr. 2010.– à Fr. 2060.–. Les allocations pour impotents sont également indexées.

En conséquence, les prestations complémentaires ont été adaptées et, pour les personnes en âge AVS vivant à domicile, les montants destinés à la couverture des besoins vitaux s'élèvent à Fr. 16 880.– pour une personne seule et à Fr. 25 320.– pour un couple.

A Genève, les prestations complémentaires cantonales sont également indexées et le revenu minimum cantonal d'aide sociale est fixé à Fr. 22 500.– pour une personne seule et à Fr. 33 750.– pour un couple.

Pour calculer le montant des prestations, on prend en compte, d'une part, les revenus déterminants et, d'autre part, les dépenses reconnues. A ce propos, il faut savoir que le montant du loyer pris en compte, charges effectives comprises, augmente aussi en 2001 et se monte à Fr. 13 200.– au maximum pour une personne seule et à Fr. 15 000.– au maximum pour un couple ou une famille.

Les personnes qui demandent ou obtiennent une prestation de l'OCPA doivent, sans délai, signaler à l'Office tout changement qui intervient dans leur situation, par exemple: augmentation ou diminution du revenu (rentes LPP, autres rentes, etc.), augmentation ou diminution de la fortune, début ou fin d'activité lucrative, augmentation de loyer, changement d'assurance-maladie, changement d'adresse, cohabitation avec un tiers, mariage, séparation, divorce, etc.

OCPA, route de Chêne 54, case postale 378, 1211 Genève 29, tél. 022/849 77 41

INFORMATIONS GENEVOISES

Exposition-témoin

En vue de promouvoir les activités qui touchent les soins aux personnes âgées, le Centre d'information des professions de la santé (CIPS) a mis en place, avec le soutien du DASS, une exposition itinérante.

Cette exposition mêle textes et dessins. Des textes signés de Roland Godel et de Mohammed Kenzi ont été primés, et quatorze autres textes sélectionnés dans le cadre d'un concours d'écriture. Par la plume, les soignants et les personnes âgées témoignent de leur vécu, de leurs attentes.

Ces textes sont illustrés par quatre dessinateurs, qui apportent leur vision personnelle. Il s'agit de Nicole Rossi, Florance Plojoux, Sophie Clermont et Tom Tirabosco.

Cette exposition itinérante va à la rencontre du public. Elle est visible à la Maison de Vessy jusqu'au 22 janvier 2001, avant de se déplacer, dès le 23 janvier et jusqu'au début du mois de mars, à la Coopérative des soins infirmiers et à la Section genevoise de l'Association suisse des infirmières et infirmiers.

Soins à domicile

Au cours de ces dernières années, une nouvelle répartition des ressources au sein du système de soins a conduit à un transfert progressif des soins hospitaliers vers les soins à domicile. A Genève, cette évolution a été encouragée par la population qui, en février 1992, par un vote, a inscrit l'aide à domicile dans un système de santé moderne, tout en lui donnant les moyens nécessaires à un développement rapide.

Au 31 décembre 1999, 15 502 personnes bénéficiaient des prestations d'aide et de soins à domicile. Sur ces 15 502 personnes, 75% sont des femmes et 25% sont des hommes; 73% ont plus de 65 ans, 44% ont plus de 80 ans; 38% d'entre elles sont des rentiers AVS-AI bénéficiant des prestations financières de l'OCPA.

Le bilan des EMS

En 1999, les 57 EMS du canton de Genève ont accueilli environ 3300 résidents. Vingt-deux plaintes ont été traitées par le département de l'action sociale et de la santé. Précisons que 36% de ces plaintes provenaient des familles des résidents, 23% de tiers, 18% des employés et 14% des pensionnaires. Les principaux griefs portent sur l'insuffisance du personnel ou la mauvaise organisation, dont découlent le manque d'encadrement et d'animation (27%); 18% des plaintes portent sur un changement d'EMS ou de chambre non souhaité, 13% sur la facturation (générale et suppléments). Cinq plaintes concernent des dénonciations de «maltraitance» et la qualité des soins. Une quinzaine d'EMS sont mis en cause par l'une ou l'autre de ces plaintes. Quarante-deux établissements médicaux-sociaux ne sont jamais mentionnés.

G. N.